

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 31 mai 2011 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe BNP PARIBAS. Cette augmentation de capital sera réalisée par souscription de parts du FCPE « BNP Actionnariat Monde ».

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de la BMCI, les sociétés du groupe BMCI, ARVAL Maroc, CETELEM Maroc, BNP PARIBAS MEDITERRANNEE INNOVATION & TECHNOLOGIES, BNP PARIBAS MEDITERRANNEE BUSINESS PROCESS et BDSI.

L'augmentation de capital de BNP PARIBAS réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 11,5 millions d'actions. Le prix de souscription unitaire est de 42,4 Euros.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 11 mars 2011 sous le numéro D.11-0116, le règlement du Règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe, ainsi que la notice d'information et le règlement du FCPE « BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE ».

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que le règlement et la notice du FCPE précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance et des filiales marocaines de la BMCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/013/2011

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières